Mesdames et messieurs les professeurs

A partir du mardi 6 avril tous les professeurs mettront à nouveau en œuvre une continuité pédagogique avec leurs élèves.

La grande majorité d’entre vous possèdent à présent une expérience de cette situation, enrichie notamment en lycée par la mise en œuvre fréquente depuis novembre 2020 de fonctionnements en jauge réduite. Les inspecteurs du second degré restent cependant à votre écoute pour vous accompagner dans cette nouvelle période.

En sus des ressources renvoyées par le ministère et des sites disciplinaires, nous rappelons que l’espace m@gistère académique mis à disposition en mars  2020 pour contribuer à la mise en œuvre de la continuité pédagogique est toujours actif. Cet espace est régulièrement enrichi, notamment par les webinaires de formation proposés par la Dane. Il est disponible en auto-inscription en cliquant sur le lien ci-dessous:

<https://magistere.education.fr/ac-orleans-tours/local/workflow/index.php?id=6205>

Deux points nous semblent par ailleurs essentiels.

* **Garder un lien régulier et interactif avec les élèves** qui doivent pouvoir exprimer questions et doutes, à l'aide des outils mis à disposition dans votre établissement ;
* **Continuer de suivre leurs apprentissages en leur proposant une perspective pour les semaines à venir**: poursuite du travail en cours dans les jours qui viennent, consignes de travail mesurées pour la période de congés où chacun doit aussi trouver repos et loisirs, structuration dans la durée pour la reprise en distanciel puis en présentiel.

Nous connaissons enfin votre préoccupation concernant les examens et nous y sommes également très attentifs. Nous reviendrons prochainement vers ceux qui sont concernés en fonction des informations reçues et de vos interrogations.

Bon courage à tous

Les inspecteurs du second degré